



# LOCALISATION DES SURFACES CONCERNEES PAR DES SURFACES EN HERBE A MAINTENIR

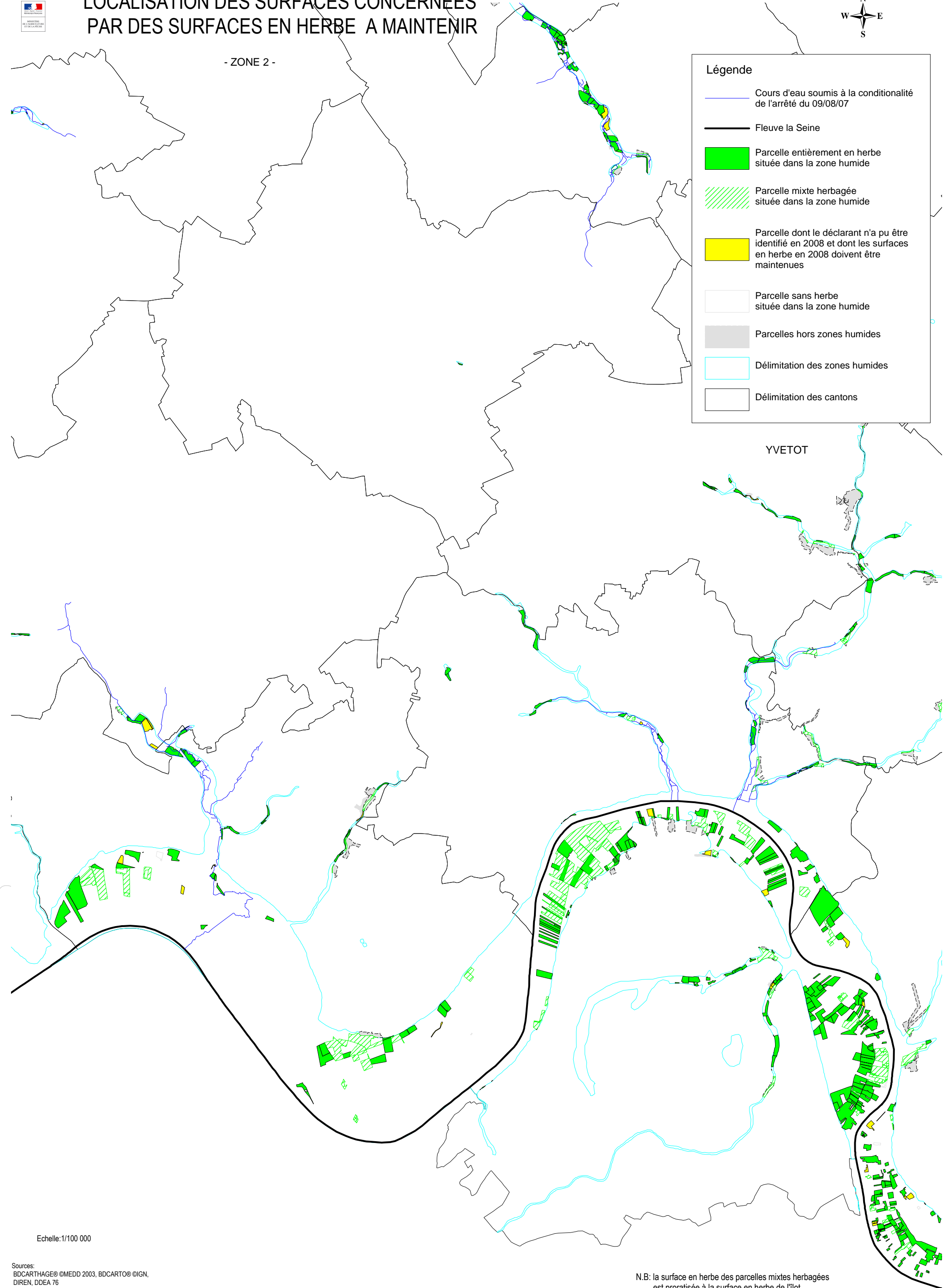


- ZONE 2 -

**Légende**

-  Cours d'eau soumis à la conditionnalité de l'arrêté du 09/08/07
-  Fleuve la Seine
-  Parcelle entièrement en herbe située dans la zone humide
-  Parcelle mixte herbagée située dans la zone humide
-  Parcelle dont le déclarant n'a pu être identifié en 2008 et dont les surfaces en herbe en 2008 doivent être maintenues
-  Parcelle sans herbe située dans la zone humide
-  Parcelles hors zones humides
-  Délimitation des zones humides
-  Délimitation des cantons

YVETOT



Echelle: 1/100 000

Sources:  
BDCARTHAGE® ©MEDD 2003, BDCARTO® ©IGN,  
DIREN, DDEA 76

N.B: la surface en herbe des parcelles mixtes herbagées est proratisée à la surface en herbe de l'ilot.